

Nos valeurs, nos comportements

Notre Code de Conduite des Fournisseurs

What makes us who we are



Notre mode de collaboration

Notre Code de conduite des fournisseurs définit les grands principes éthiques que vous (à titre de fournisseur) acceptez de respecter en collaborant avec nous (Subsea 7). Il a été rédigé pour s'adapter au mieux à votre entreprise et aux interactions entre nos deux organisations. Il complète le Code de conduite de Subsea 7 (<https://www.subsea7.com/conduct-and-ethics>) où vous pouvez trouver d'autres conseils, si nécessaire.

Lorsqu'une entreprise vous demande de vous conformer à son Code de conduite, cela peut être perçu comme une contrainte. Pour autant, vous pourriez avoir votre propre Code de conduite que vous et vos salariés s'engagent à respecter. Cette demande est indépendante du fait que le comportement d'une entreprise est régi par ses valeurs et sa culture et pas seulement par des engagements contractuels même si les honorer revêt une importance majeure.

Nous sommes confiants sur le fait que vous respectiez vos engagements contractuels envers Subsea 7 et nous sommes rassurés de savoir que vous disposez d'un code de conduite aux principes équivalents aux nôtres et faisant partie intégrante de votre organisation.

Nos valeurs de Sécurité, d'Intégrité, de Durabilité, de Performances, de Collaboration et d'Innovation sous-tendent tous nos actes, y compris le choix de nos partenaires commerciaux et notre mode de coopération avec votre entreprise. Nous n'exigeons pas que vous partagiez nos valeurs mais simplement que vous les respectiez.

Cela dit, au même titre que nous ne ferons pas de compromis sur la sécurité dans le cadre de notre collaboration, nous considérons l'honnêteté, l'équité et l'intégrité comme des valeurs universelles. Nous souhaitons donc qu'elles caractérisent la manière dont nos deux organisations travaillent ensemble.

Si nous exigeons que vous respectiez ces principes, vous pouvez compter sur la réciprocité de notre engagement et nous vous invitons à nous signaler tout manquement.

Vous devez par conséquent veiller à ce que tous vos collaborateurs et sous-traitants impliqués dans la fourniture de biens et services à Subsea 7 se conforment à des normes au moins aussi rigoureuses que celles établies dans le présent Code de conduite des fournisseurs.



John Evans
Chief Operating Officer,
Subsea 7



Joseph Leroy
VP Operational Functions,
Subsea 7



Si nous exigeons que vous respectiez ces principes, vous pouvez compter sur la réciprocité de notre engagement et nous vous invitons à nous signaler tout manquement.

CONDUITE ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET CONFORMITÉ AVEC LA LOI

Nous nous engageons à faire des affaires avec honnêteté et intégrité et à nous conformer aux lois en vigueur dans toutes les juridictions où nous opérons.

Nous exigeons de la part de nos fournisseurs d'en faire de même, y compris les lois anti-corruption et contre l'évasion fiscale.

Lutte contre la corruption

Subsea 7 s'engage à prévenir toute corruption et ne saurait tolérer la corruption sous aucune forme. Notre politique est très claire à cet égard. Nous n'offrons, ne sollicitons et n'acceptons aucun pot-de-vin et ne faisons appel à personne ou ne permettons à personne de le faire pour notre compte ou en collaborant à nos projets. Cette interdiction inclut l'offre de toute paiement inapproprié ou de tout avantage à quiconque, y compris aux fonctionnaires, en vue de remporter de nouveaux contrats ou de conserver ceux existants ou de garantir un avantage inapproprié.

Nous ne faisons aucune exception pour les paiements dits de facilitation qui sont en général des sommes modiques versées aux fonctionnaires en vue de garantir ou de hâter l'exécution d'une formalité de routine ou d'une action nécessaire à laquelle le payeur a déjà droit.

Nous exigeons de votre part d'en faire de même.

Cadeaux, marques d'hospitalité et conflits d'intérêt

Les cadeaux et les marques d'hospitalité raisonnables qui ne visent pas à influencer leur destinataire peuvent parfois trouver une légitimité dans le cadre des relations commerciales. Mais, nous n'acceptons pas que les cadeaux et marques d'hospitalité ou conflits d'intérêts aient une quelconque influence dans notre collaboration.

Nous exigeons de votre part d'en faire de même.

Concurrence et anti-trust

Conformément à notre politique, nous respectons une concurrence juste et éthique en conformité avec la législation sur la concurrence et l'anti-trust en vigueur dans toutes les juridictions où nous opérons.

Nous exigeons de votre part d'en faire de même. Cela signifie notamment que vous devez :

- Respecter notre droit de choisir les fournisseurs que nous invitons à participer à une préqualification ou à un appel d'offres.
- Veiller à ne pas nous communiquer d'informations sur les offres d'achat ou l'établissement des prix de nos concurrents.

QUALITÉ, HYGIÈNE, SÉCURITÉ, SÛRETÉ, ENVIRONNEMENT (QHSSE)

Sécurité et Durabilité sont deux de nos valeurs fondamentales. Subsea 7 s'engage à offrir un lieu de travail sans aucun incident. Notre performance dépend de notre capacité à améliorer sans cesse la qualité des services que nous fournissons à nos clients tout en protégeant nos collaborateurs, en minimisant l'impact sur l'environnement et sur les communautés auprès desquelles nous travaillons, et les dommages causés aux biens.

Subsea 7 exige un engagement actif à l'égard des normes QHSSE de la part de son personnel et de ses fournisseurs dans tous ses domaines d'activité.

Si vous travaillez sur l'un de nos sites, nous exigeons de votre part de vous conformer à la procédure relative à l'Hygiène, la Sécurité, la Sûreté et à l'Environnement établi pour nos fournisseurs.

Nous sommes convaincus qu'en collaborant avec intégrité, nous sommes en mesure de créer un lieu de travail exempt de tout incident, au quotidien, partout dans le monde.

PRATIQUES EN MATIÈRE DE DROITS DE LA PERSONNE ET DE RESSOURCES HUMAINES

Nous nous engageons à assumer notre responsabilité de respecter et protéger les droits de la personne. Nous nous efforçons de protéger la dignité de toutes les personnes qui travaillent pour nous ou sont susceptibles d'être impactées par nos opérations, y compris celles travaillant auprès de nos fournisseurs. Cela inclut l'engagement de lutter contre l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains à tous les niveaux de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous sommes attachés au respect des pratiques équitables et licites en matière d'emploi dans l'ensemble de notre entreprise et par nos fournisseurs. Cela implique au moins de se conformer au droit national du travail en vigueur, notamment en matière de rémunération et de temps de travail. Nous adhérons également aux normes édictées par l'Organisation internationale du travail concernant le travail des enfants et l'âge minimum.

Nous exigeons de votre part de respecter les mêmes normes avec vos salariés, prestataires et soustraitants.

ÉQUITÉ ET RESPECT ENTRE CLIENT ET FOURNISSEUR

Nous nous efforçons d'honorer nos obligations contractuelles et de procéder notamment au règlement rapide des sommes dues vis-à-vis de nos fournisseurs en respectant les clauses de nos contrats avec eux.

En contrepartie, nous exigeons que toutes les factures, demandes de paiement, travaux supplémentaires ou prolongations de délai, bilans et rapports comptables reflètent précisément nos engagements contractuels et nos transactions commerciales avec vous.



“ AGISSONS
TOUJOURS
ENSEMBLE
AVEC INTÉGRITÉ ”

QUE FAIRE EN CAS DE MANQUEMENT À CES PRINCIPES ?

Si un comportement vous semble incompatible avec ce Code de conduite et suscite votre inquiétude, plusieurs options s’offrent à vous:

- En règle générale, vous devez d’abord signaler ce problème auprès du responsable de Subsea 7 chargé de superviser vos relations.
- Sinon, vous pouvez contacter notre VP Operational Functions ou Group Head of Compliance and Ethics.
- Si remonter de tel problème aux personnes mentionnées ci-dessus vous met mal à l’aise, il vous est alors possible de contacter notre ligne d’alerte confidentielle (voir les coordonnées ci-dessous).

Nous interdisons toute représaille à l’encontre de toute personne qui exprime son inquiétude de bonne foi ou sur le fondement d’une présomption raisonnable. Vous pouvez donc signaler ces problèmes en toute confidentialité et, si le droit local en vigueur l’autorise, de façon anonyme.

NB: Dans ce document, « nous », « notre » et nos se réfèrent à Subsea 7, tandis que « vous », « votre » et « vos » se réfèrent à votre entreprise à titre de fournisseur de Subsea 7.

Notre ligne d’alerte confidentielle, gérée par un prestataire indépendant, est à votre disposition 24 heures/24, 7 jours/7 via le site www.safecall.co.uk ou aux numeros suivants:

Allemagne	00 800 72332255
Angola	+44 191 516 7767
Arabie saoudite	800 8442067
Australie	1 800 052 971
Brésil	0800 891 7813
Egypte	0800 000 0059
Emirats arabes unis	8000 4413376
États-Unis	877 224 3830
France	0800 00 99 20
Ghana	+44 191 516 7764
Inde	000 800 440 1256
Malaisie	1 800 220 054
Mexique	01800 123 1758
Nigéria	+44 191 516 7764
Norvège	800 19821
Pays-Bas	0800 020 1196
Royaume-Uni	0800 055 6712
Singapour	800 448 1542
Autres	+44 207 696 5952



www.subsea7.com



communications@subsea7.com



© Subsea 7, Septembre 2019
Informations exactes au moment de l’envoi à l’impression.